

DECISION DU MAIRE DE BRON

Numéro : 20250603DEC054

Objet: Construction du groupe scolaire Les Genêts avenant n° 3 relatif au lot n° 9 "Menuiseries intérieures" et avenant n° 4 relatif au lot n° 18 "Aménagements extérieurs"

Le Maire de Bron, Jérémie BREAUD,

VU les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 20200716DEL2 du 16 juillet 2020 donnant, au titre de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

VU le marché n° 2023-700 relatif à la construction du groupe scolaire Les Genêts - lot n° 9 "Menuiseries intérieures" conclu avec la société ETS PIERRE GIRAUD SAS,

VU le marché n° 2023-716 relatif à la construction du groupe scolaire Les Genêts - lot n° 18 "Aménagements extérieurs" conclu avec la société SAS GREEN STYLE,

CONSIDERANT qu'en cours de chantier, des prestations supplémentaires ont été nécessaires pour ces 2 lots,

DECIDE

Article 1 : de signer l'avenant n° 3 au marché n° 2023-700 :

- Titulaire : ETS PIERRE GIRAUD SAS – 69380 CIVRIEUX D'AZERGUES
- Dénomination du marché : Construction du groupe scolaire Les Genêts
- Lot n° 9 : Menuiseries intérieures
- Objet : Prise en compte de travaux supplémentaires
- Montant de l'avenant : + 16 629, 80 euros H.T.

Article 2 : de signer l'avenant n° 4 au marché n° 2023-716 :

- Titulaire : SAS GREEN STYLE – 69310 PIERRE BENITE
- Dénomination du marché : Construction du groupe scolaire Les Genêts
- Lot n° 18 : Aménagements extérieurs
- Objet : Prise en compte de travaux supplémentaires
- Montant de l'avenant : + 1 200, 00 euros H.T.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Bron est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site Internet de la Ville.

Article 4 : la présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de Bron dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Article 5 : un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon ou déposé sur www.telerecours.fr dans le délai de deux mois à compter de la publication de la décision ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Fait à BRON, le

Jérémie BREAUD,



Construction du groupe scolaire Les Genets

Lot n° 09 – Menuiseries intérieures

N° 2023 - 700

Avenant n°3

Entre :

La Ville de Bron, place de Weingarten – CS 30012 – 69671 BRON Cedex, représentée par son maire, Monsieur Jérémie BREAUD, habilité par délibération n° 20200716DEL2 du Conseil Municipal du 16 juillet 2020 portant délégation générale

Ci-après «La Ville de BRON»

et

La société **ETS PIERRE GIRAUD** – 12 Chemin des Prés Secs – 69380 CIVRIEUX D'AZERGUES, Société par actions simplifiée, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de LYON sous le numéro 887050391 représentée par son Gérant Monsieur GIRAUD Pierre-Antoine, dûment habilité à cet effet.

Ci-après «le titulaire»

Préambule

Par acte d'engagement notifié en date du 09/08/2023, la Ville de BRON a confié à la société ETS PIERRE GIRAUD le marché public n° 2023-700 relatif à la construction du groupe scolaire Les Genets – Lot n°9 – Menuiseries intérieures pour un montant de 436 508, 76 € HT.

En cours d'exécution du chantier, des prestations supplémentaires ont été nécessaires et des prestations ont été supprimées.

Ceci ayant été rappelé, il a été convenu ce qui suit.

ARTICLE 1 : TRAVAUX CONCERNÉS ET MONTANTS

Les travaux en plus-value à prendre en compte pour ce présent avenant sont les suivants :

- Habillages intérieurs des menuiseries extérieures suite à l'élargissement des profondeurs des habillages + habillages en bois des poteaux bois en 3 faces : + 12 939,60 euros H.T.
- Ajout de tablettes en stratifié compact démontables pour accessibilité au bâti support dans les sanitaires élémentaires : + 1 992,00 euros H.T.
- Nouveau châssis vitré intérieur (dimension 5500 x 1200 hf mm) entre la bibliothèque et la BCD de la maison de quartier : + 4 028,00 euros H.T.

Les travaux en moins-value à prendre en compte pour ce présent avenant sont les suivants :

- Suppression de l'organigramme : - 1 015,20 euros H.T.
- Suppression de la signalétique en drapeaux : - 1 314,60 euros H.T.

ARTICLE 2 : MONTANT DE L'AVENANT

Le montant de l'ensemble de ces travaux en plus-value est de **+ 16 629, 80 euros HT.**

ARTICLE 3 : NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ

	Marché Initial	Avenant n°1	Avenant n° 2	Avenant n°3	Marché initial + avenants 1, 2 et 3
Montants en € H.T.	436 508,76 €	- 33 601,45 €	+ 1 518,86 €	+ 16 629,80	421 055,97 €
% diminution		- 7,70 %	+ 0,35 %	+ 3,81 %	- 3,54 %

ARTICLE 4 : CLAUSES ET CONDITIONS DU MARCHÉ INITIAL MAINTENUES

Toutes les autres clauses et conditions du marché, ainsi que ses avenants, demeurent inchangées.

A, le

ETS PIERRE GIRAUD

Le Maire,
 Jérémie BREAUD

Pierre-
 Antoine
 GIRAUD

Signature
 numérique de
 Pierre-Antoine
 GIRAUD
 Date : 2025.05.26
 11:18:26 +02'00'



Construction du groupe scolaire Les Genets
Lot n° 18 – Aménagements extérieurs
N° 2023-716

Avenant n°4

Entre :

La Ville de Bron, place de Weingarten – CS 30012 – 69671 BRON Cedex, représentée par son maire, Monsieur Jérémie BREAUD, habilité par délibération n° 20200716DEL2 du Conseil Municipal du 16 juillet 2020 portant délégation générale

Ci-après «La Ville de BRON»

et

La société **SAS GREEN STYLE** – 19 chemin de la Lône – 69310 PIERRE BENITE, Société par actions simplifiée, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de LYON sous le numéro 841 496 896 représentée par son Gérant Monsieur Daniel LACHANA, dûment habilité à cet effet.

Ci-après «le titulaire»

Préambule

Par acte d'engagement notifié en date du 09/08/2023, la Ville de BRON a confié à la société **GREEN STYLE** le marché public n° 2023-716 relatif à la construction du groupe scolaire Les Genêts – Lot n°18 : Aménagements extérieurs pour un montant de 659 192, 57 € HT.

En cours d'exécution du chantier, des prestations supplémentaires ont été nécessaires.

Ceci ayant été rappelé, il a été convenu ce qui suit.

ARTICLE 1 : TRAVAUX CONCERNÉS ET MONTANTS

Les travaux en plus-value à prendre en compte pour ce présent avenant sont les suivants :
 - Fourniture et installation d'un portillon 1 vantail avec barraudage en bois sous la coursive :
 + 1 200,00 euros H.T

ARTICLE 2 : MONTANT DE L'AVENANT

Le montant de l'ensemble de ces travaux en plus-value est de **+ 1 200,00 € HT**.

ARTICLE 3 : NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ

	Marché Initial	Avenant n°1	Avenant n° 2	Avenant n°3	Avenant n° 4	Marché initial + avenants notifiés + avenants n°4
Montants en € H.T.	659 192,57	+ 12 553,94 €	- 1 894,93 €	+ 8 268,22 €	+ 1 200,00 €	679 319,80 €
% d'augmentation		+1, 904 %	- 0,287 %	+ 1,254 %	+ 0,18 %	+ 3,05 %

ARTICLE 4 : CLAUSES ET CONDITIONS DU MARCHÉ INITIAL MAINTENUES

Toutes les autres clauses et conditions du marché, ainsi que ses avenants, demeurent inchangées.

A Press. Bénite, le 26-05-2025

SAS GREEN STYLE

Le Maire,
Jérémy BREAUD

